



Communauté de Communes

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Procès-Verbal de la réunion du 22 mai 2018

au Siège – Abbaye de la Séauve sur Semène

Etaient présents :

Commune d'AUREC SUR LOIRE :

M. VIAL, M. BOURGIE,
Mme MOULIN-ROYON, M. CHEYNET,
M. VOCANSON, M. HAURY

Commune de SAINT JUST MALMONT :

M. GIRODET, Mme PRADIER,
M. FRANÇON M. TONSON,
Mme BONNEFOY, Mme SOUBEYRAN,
M. DUTEL

Commune de SAINT DIDIER EN VELAY :

Mme CHABANOLLE, M. LARGERON
Mme MARCOUX, M. SALGADO

Commune de SAINT FERREOL D'AUROURE :

M. AULAGNIER, Mme MONTERYMARE
M. RIVET, M. ROSIAK

Commune de PONT SALOMON :

M. COLETTO, Mme VOCANSON,
M. RABEYRIN

Commune de LA SEAUVE SUR SEMENE :

M. MARCON, Mme PACALON

Commune de SAINT VICTOR MALESCOURS :

M. CHAMPAVERT

Etaient Excusés représentés :

Mme TEYSSIER : Commune d'Aurec sur Loire : Pouvoir donné à M. VIAL

Mme PARRAT : Commune d'Aurec sur Loire : Pouvoir donné à M. BOURGIE

M. MOULIN : Commune de Saint Didier en Velay : Pouvoir donné à Mme CHABANOLLE

Mme BAUZA : Commune de Saint Victor Malescours : Pouvoir donné à M. CHAMPAVERT

Participait également :

Mme MANCINI : Conseillère départementale

Monsieur le Président ouvre cette séance en remerciant la presse, ainsi que le public et les élus.

Il procède à la nomination de Madame Laetitia VOCANSON comme secrétaire de séance et la remercie.

Madame VOCANSON procède à l'appel :

- 26 conseillers communautaires présents,
- 1 conseiller communautaire en retard : M. FRANÇON
- 4 conseillers communautaires excusés qui ont donné pouvoir (Mme TEYSSIER à M. VIAL, Mme PARRAT à M. BOURGIE, M. MOULIN à Mme CHABANOLLE, Mme BAUZA à M. CHAMPAVERT)

Le Quorum est atteint.

Monsieur le Président propose de procéder à l'adoption du procès-verbal de la séance du 27 mars 2018 qui est approuvé à l'unanimité.

Administration Générale
Décisions prises en application de l'article
L 5211-10, alinéas 3 et 4 du Code général des
collectivités territoriales

Monsieur le Président donne lecture des décisions du Président n° 20180315_P_049 à 20180507_P_090 et des décisions des bureaux des 20 et 27 mars 2018, et des 10 et 24 avril 2018 prises en application de l'article L.5211-10 alinéas 3 et 4 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il fait remarquer qu'un certain nombre de décisions concernent les Camps été, qui connaissent un beau succès, les capacités d'accueil ont été augmentés sur plusieurs tranches d'âge. Il note également des décisions relatives aux projets touristiques comme la passerelle du Saut du Chien dans le cadre de demande de subvention, ainsi que des demandes auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour le programme d'assainissement 2018. IL cite enfin des décisions relatives à la saison culturelle.

Monsieur ROSIAK demande si les subventions sollicitées auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne sont acquises.

Monsieur le Président précise qu'une réponse fin mai début juin est prévue pour la STEP de Saint Didier – La Séauve, il pense que ce sera plus tard pour les autres. A priori lors du conseil communautaire du 10 juillet prochain, il devrait être en mesure de répondre à la question.

Administration Générale
Finances : Assainissement : Transfert des
résultats de clôture des budgets annexes
Assainissement

Suite à la prise de compétence Assainissement au 1er janvier 2018, Monsieur le Président rappelle que de nombreux contrats, marchés, emprunts ont été transférés, il reste aujourd'hui à délibérer sur le transfert des excédents souvent et parfois des déficits, suite aux délibérations des conseils municipaux des communes. Concernant le SIVU de l'Alliance, il explique que l'excédent

sera transféré automatiquement dans le cadre de sa dissolution. Pour le SIVOM devenu SIVU Saint Didier – La Séauve, il devrait en être de même mais une délibération sera nécessaire car le SIVOM ne différencie pas l'assainissement de l'Eau Potable par le biais d'une comptabilité analytique. Il ajoute que Loire Semène est en attente également de la délibération de la commune de La Séauve sur Semène. Il propose de donner les chiffres des différentes communes :

- Aurec sur Loire : 172 914,29 € d'excédent de fonctionnement et 352,07 € d'excédent d'Investissement,
- Pont Salomon : 51 658,62 € d'excédent de fonctionnement et - 20 149,65 € de déficit d'Investissement,
- Saint Didier en Velay : - 87 727,09 € de déficit de fonctionnement et - 153 008,67 € de déficit d'Investissement,
- Saint Ferréol d'Auroure : 35 594,11 € d'excédent de fonctionnement et 104 559,65 € d'excédent d'Investissement,
- Saint Just Malmont : 34 377,29 € d'excédent de fonctionnement et de 255 941,47 € d'excédent d'Investissement,
- Saint Victor Malescours : 26 109,49 € d'excédent de fonctionnement et de 31 409,41 € d'excédent d'Investissement,
- La Séauve sur Semène : - 14 504,01 € de déficit de fonctionnement et de 376 519,16 € d'excédent d'Investissement,
- Le SIVU de l'Alliance : 17 775,58 € d'excédent de fonctionnement et de 9 131,11 € d'excédent d'Investissement,

Il précise que les chiffres du SIVOM n'ont pas été communiqués. A ce stade, il indique un transfert total en fonctionnement de 236 198,28 € et de 604 754,55 € en Investissement. Il fait remarquer de nombreuses disparités, notamment des chiffres très élevés en Investissement dus aux emprunts. Il prend d'ailleurs pour exemple la commune de Saint Just Malmont qui a contracté un emprunt calibré pour payer les travaux de la rue du Stade gonflant artificiellement l'excédent d'investissement, il estime ce cas parlant et pouvant être transposé à la majeure partie des cas. Par contre, les échéances des emprunts sont désormais remboursées par Loire Semène. Pour la commune de La Séauve qui n'a pas délibéré, Loire Semène paie les situations de travaux de la route de Bozon et rembourse les emprunts contractés pour payer ces travaux sans pouvoir bénéficier des fonds des emprunts constituant l'excédent d'Investissement. Il ajoute que la commune de La Séauve sur Semène a contracté un emprunt le 20/12 pour un montant de 75 000 €, puis le 22/12 un autre de 370 000 €, emprunts aujourd'hui remboursés par Loire Semène. Il y voit une forme d'injustice vis-à-vis des usagers de La Séauve, car Loire Semène respecte ses engagements. Il précise qu'en l'absence de transfert de cet excédent, l'utilisateur paiera 2 fois. Il pense que Monsieur MARCON donnera des explications sur cette décision. Il regrette qu'on puisse mettre un tel préalable au transfert, il comprend qu'il est plus simple de transférer des déficits. Cette situation est à ses yeux un « scandale financier », car il insiste sur le fait que Loire Semène paie les échéances de ces emprunts et les situations de travaux. Il explique que sur le rapport suivant il va être proposé de délibérer sur le remboursement de l'avance de trésorerie, grâce aux élus et leurs sens des responsabilités, mais le remboursement ne peut pas s'effectuer en totalité pour garder une petite marge de manœuvre mais aussi parce qu'il y a un manque conséquent de 376 000 €.

Monsieur ROSIAK souhaite prendre le cas de Saint Didier en Velay et le transfert de 2 déficits de fonctionnement et d'investissement. Il demande comment ceci est possible.

Monsieur le Président répond que l'on peut imaginer que la commune de Saint Didier en Velay ait avancé un peu plus vite sur son programme RD500, auquel cas elle aurait emprunté, ce qui aurait engendré un transfert en positif, il pense qu'il faut faire attention à ne pas porter de jugement trop rapide.

Monsieur ROSIAK est d'accord pour la section d'investissement mais cela aurait accentué le déficit de la section de fonctionnement compte tenu du remboursement des intérêts.

Monsieur le Président explique que les communes ont décidé de plusieurs choses au moment du transfert, la commune de Saint Didier en Velay a fait une part du chemin pour réduire ce déficit de fonctionnement en augmentant le tarif juste avant le transfert, comme l'a également fait la commune de Saint Just Malmont pour d'autres raisons. Cependant, il pense que les élus de Saint Didier en Velay expliqueront mieux cette situation.

Madame CHABANOLLE confirme.

Arrivée de Monsieur FRANÇON.

Monsieur SALGADO pense, pour sa part, que la taxe raccordement et la taxe Assainissement sont trop faibles au regard des investissements programmés. Il précise qu'ils avaient d'ailleurs, dans le cadre du mandat précédent, augmenté la taxe raccordement.

Monsieur ROSIAK précise qu'il s'agit bien d'un budget annexe pour les communes et s'inquiète d'un déficit de fonctionnement sur un budget annexe.

Monsieur SALGADO répond que le Budget Assainissement est effectivement un budget annexe qui doit être payé par l'utilisateur du service.

Madame CHABANOLLE rappelle que le tarif de la redevance Assainissement a été augmenté en décembre, juste avant le transfert.

Monsieur le Président explique que les modes de fonctionnement des communes sont très différents sur le budget assainissement. Il précise qu'il existe 2 manières de faire face à une telle situation : les tarifs ou contrebalancer ce déficit par une contribution Eaux Pluviales plus élevée de la part du budget général. Il estime que c'est un choix politique de cette commune.

Monsieur VOCANSON fait remarquer que l'on est en séance publique, et demande au Président si le terme "scandale financier" est approprié ou exagéré.

Monsieur le Président lui répond que le terme est approprié.

Monsieur MARCON prend la parole, il annonce avoir expliqué deux fois lors de bureaux communautaires et en CLECT, pourquoi ce transfert n'a pas été encore réalisé, et il insiste sur le mot encore. Il explique que sa commune prend son temps et veut des garanties, il ajoute qu'un marché de près de 500 000 € a été signé, pour des réseaux et des voiries. Le marché réseau a effectivement été transféré à Loire Semène donc il est logique de transférer les sommes correspondantes. Par contre, il précise qu'une part importante du marché de voirie est imputable au budget Assainissement. Il ajoute que la conséquence des travaux sur les réseaux est la réfection de la voirie, ce marché a été ventilé sur 3 budgets au niveau de la commune : Eau Potable, Assainissement et budget communal. Sur la part Assainissement, il estime normal que l'utilisateur paie sa part et non le contribuable. Il a demandé que Loire Semène finance cette partie, et n'a pas eu de réponse à ce jour. Il indique qu'une réunion va avoir lieu avec les entités concernées. Par rapport à ce transfert, il espère que Loire Semène assumera la part de transfert et de charges des travaux qu'elle doit assumer. Il ajoute qu'il n'y a aucune raison pour que ces 376 000 € ne soient pas transférés et met un bémol aux termes « scandale financier », car il fera tout pour que ça n'en soit pas un, si Loire Semène tient ses engagements.

Monsieur ROSIAK précise que lorsque la commune faisait des travaux de réseaux sur les voiries communautaires, cela aurait dû être l'inverse. Il estime donc que c'est une opération blanche pour la commune de La Séauve.

Monsieur MARCON répond par l'affirmative si Loire Semène paie les travaux de réfection de voirie.

Monsieur le Président lui rappelle que le bureau lui a déjà apporté une réponse. Il explique que si une voirie est abimée, les calculs seront faits sur la part qui doit incomber à l'Assainissement. Il précise que le principe a été acté, et pense que c'est une question de confiance. Il cite un autre cas de ce type sur la commune d'Aurec-sur-Loire où il n'y a pas eu besoin de négociation préalable.

Monsieur SALGADO ajoute qu'il faut penser à l'avenir, quand les réseaux seront à refaire la voirie le sera également, il estime qu'il est nécessaire de se mettre d'accord plutôt que de faire ce débat à chaque fois.

Monsieur ROSIAK s'interroge si dans les 376 000 € et donc dans l'emprunt remonté à la Communauté de Communes, la partie voirie est prévue.

Monsieur le Président répond que la réfection de voirie n'est pas prévue entièrement et que seule est prévue la réfection de la partie de voirie endommagée par la réfection des réseaux.

Monsieur AULAGNIER confirme.

Monsieur le Président prend l'exemple de la rue du stade à Saint Just Malmont : la voirie incombe à la communauté de communes, les accotements et réseaux secs incombent à la commune, les réseaux d'eau potable au SES. Il estime que cette gymnastique intellectuelle existe déjà partout dès lors qu'il y a un concessionnaire. Il pense qu'il faut se concerter, et conserver le bon sens pratique. Il se désole que seule La Séauve sur Semène fasse supporter ses inquiétudes à Loire Semène et cela pèse lourd en trésorerie.

Monsieur MARCON pense que le souci n'est pas le même, car la rue du stade est une voirie communautaire.

Monsieur le Président répond que La Séauve n'aura ni mieux ni moins que les autres, pour Aurec sur Loire ce sera pareil.

Monsieur MARCON souhaite établir rapidement des règles de calcul.

Monsieur le Président est ravi d'aller dans ce sens.

Monsieur VIAL ajoute que si Loire Semène fait un trou dans une chaussée pour poser des réseaux, il est normal que Loire Semène paie la réfection de chaussée. Le second cas de figure concernera la synchronisation des travaux de réseau et de voirie entre la commune et la communauté de communes. Dans ce cas, Loire Semène pourra amener une participation financière correspondant à la largeur de tranchée, il considère que c'est la même chose avec EDF,... Il trouve que c'est du bon sens : celui qui génère la dégradation de la voirie la réalise. Il pense que la règle de calcul n'est qu'un problème technique ne nécessitant pas d'arbitrage politique. Il trouve désagréable qu'on puisse conditionner le transfert d'un excédent de près de 400 000 € à une règle de calcul. Il signale à Monsieur MARCON qu'il n'est pas seul. Pour sa part, le chantier de L'Hermet représente 3 à 4 km de voirie mais qui ne seront pas réglés entièrement par Loire Semène.

Monsieur MARCON ne connaît pas la largeur de la voirie en question mais pour sa rue de 3m de largeur, il indique qu'une fois les tranchées de réseaux réalisées, il ne reste pas grand-chose et l'élément générateur est bien la réfection des réseaux.

Monsieur le Président propose à présent de délibérer et espère une autre vague de transfert lors du prochain conseil communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à la majorité (2 abstentions : Monsieur MARCON et Madame PACALON), approuve le transfert des résultats de clôture des budgets annexes Assainissement.

Monsieur le Président considère qu'il est dommage d'avoir des abstentions après le discours tenu.

Monsieur MARCON pense qu'il vaut mieux s'abstenir en l'état actuel des choses.

Administration Générale :
Finances : Assainissement : Remboursement partiel
de l'avance de trésorerie du Budget Général au
Budget Annexe Régie Assainissement

Monsieur le Président annonce que le sujet précédent a défloré celui-ci, il tient tout de même à préciser que si le SIVOM transfère son excédent celui-ci ira sur le budget DSP Assainissement pour lequel il n'était pas nécessaire de faire d'avance de trésorerie. Il indique que ce rapport concerne quant à lui le budget Régie Assainissement, il y a lieu de procéder au remboursement partiel de l'avance de trésorerie pour un montant de 450 000 € et explique ce montant. Il précise que cela correspond à l'avance de trésorerie initiale de 930 000 € déduction faite de 360 000 € du non transfert de La Séauve sur Semène, soit 570 000 €, il a été décidé de rembourser 450 000 € afin de pouvoir garder une marge de 120 000 €. Il signale que les 376 519,16 € de La Séauve sur Semène sont attendus pour pouvoir régulariser, il s'agit de « gymnastique » comptable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à la majorité (2 abstentions : Monsieur MARCON et Madame PACALON), approuve le remboursement partiel de l'avance de trésorerie du budget annexe Régie Assainissement au Budget Général.

Développement Economique :
Appel à projet « stratégie d'accueil et
d'intégration de nouvelles populations »

Monsieur le Président poursuit avec l'appel à projet « stratégie d'accueil et d'intégration de nouvelles populations », permettant entre autres le financement d'un poste au PETR. Il explique que le PETR souhaite rendre le territoire plus attractif, avec des thématiques de mobilité. Il tient tout particulièrement à féliciter le travail du Pays lorsqu'il faut accompagner les dossiers. Pour continuer dans cette démarche, afin de répondre à cet appel à projet, il est proposé d'accepter la candidature portée par le PETR pour les 3 années à venir, pour les études et les prestations. Il laisse la parole à Monsieur VIAL pour en préciser le cadre.

Monsieur VIAL précise que cet appel à projet émane du Plan Massif Central, le jury doit se réunir le 23 mai à Clermont Ferrand et une trentaine de territoire va être retenue sur cinquante. Il rappelle que c'est le 3^{ème} appel à projet auquel on répond et le PETR a été lauréat des 2 premiers. Il explique qu'il correspond à une aide financière par rapport au travail fait sur le territoire. Il pense que la stratégie autour de cet accueil doit suivre une logique sur laquelle il faut rester attentif. Pour l'avenir, il faut rester vigilant quant aux inflexions sur l'accueil du territoire, l'augmentation de la population n'est plus présente sur l'ensemble du territoire. Il considère que le développement d'un territoire, ce n'est pas gagné. Il y a un enjeu à bien comprendre ces inflexions, un travail au niveau des 5 communautés de communes doit être fourni, ainsi qu'avec toutes les personnes qui souhaitent avoir un projet de territoire et mettre l'accent sur la population elle-même. Il pense qu'il est important d'avoir une réflexion sur les transports en commun mais aussi alternatifs : co-voiturage ; auto stop partagé. Il admet que cela reste ambitieux, et il espère que le PETR sera lauréat à nouveau pour 3 ans.

Monsieur le Président propose à présent de délibérer s'il n'y a pas de question.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, approuve la candidature du PETR pour l'appel à projet « stratégie d'accueil et d'intégration de nouvelles populations ».

Développement Durable :
Bassin de rétention ZA les Portes du Velay :
Attribution du marché de travaux

Monsieur le Président signale au Conseil Communautaire que le bassin de rétention de la ZA Les Portes du Velay présente des faiblesses, et doit être repris entièrement. Il indique que la commission d'appel d'offre s'est réunie le 15 mai, et le choix a été fait. Sur les 3 offres reçues, il est proposé de retenir l'entreprise MOULIN TP pour un montant de 178 943 € HT, le montant estimatif était de 258 550 € HT, offre économiquement la plus avantageuse. Il signale que Loire Semène est maître d'ouvrage sur ce chantier, mais une participation a été demandée à la Communauté de Communes des Marches du Velay-Rochebaron, pour la zone de Montusclat. Il explique que la clé de répartition prévue est :

- 70 % pour Loire Semène
- 30 % pour Les Marches du Velay-Rochebaron,

Les élus ont également décidé d'utiliser le PAP de 107 000 € nécessitant que Loire Semène mette la même somme. Il précise qu'il convient de rajouter les frais de maîtrise d'œuvre et d'étude géotechnique pour atteindre le montant de 214 000 €. Il signale que les critères de sélection étaient les suivants : 60% pour la valeur technique de l'offre et 40% pour le prix.

Monsieur VOCANSON demande quelles étaient les deux autres entreprises.

Monsieur le Président répond qu'il s'agissait des entreprises TREMA et SDRTP. Il explique que dans un premier temps le bassin va être asséché pendant la période estivale (en espérant que la météo le permette), puis les travaux commenceront début septembre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, approuve l'attribution du marché de travaux du bassin de rétention de la ZA Les Portes du Velay à l'entreprise MOULIN TP pour un montant de 178 943 € HT.

Développement Durable :
Aménagement RD 500 - Entrée nord : Convention de
groupement de commandes à passer avec la commune
de Saint Didier en Velay

Monsieur le Président informe le conseil communautaire de la constitution d'un groupement de commandes afin de réaliser les travaux d'aménagement et de réseaux de la RD 500 à Saint Didier en Velay. Il rappelle que le coût de l'opération est estimé à 1 107 000,00 € HT, soit :

- Pour la Communauté de Communes, les travaux de réfection des réseaux d'assainissement et des eaux pluviales urbaines s'élevant à 260 543,00 € HT.
- Pour la Commune de Saint Didier en Velay, les travaux de réfection des réseaux d'eau potable et réseaux secs et les travaux de réfection et création des trottoirs et de la voirie s'élevant à 846 457,00 € HT,

Il précise que ces chiffrages ont permis de calculer une clé de répartition permettant de calculer les frais de chacun. Il explique que le groupement de commande permet de retenir les mêmes

entreprises entre les 2 maîtres d'ouvrage. Il laisse la parole aux élus de Saint Didier en Velay, afin de présenter ce projet d'envergure.

Madame CHABANOLLE explique qu'au début, le projet était beaucoup moins long mais qu'il a fallu le rallonger à cause entre autre de l'eau potable, le coût a donc augmenté. Elle précise que les travaux partent du premier rond-point en venant de Saint Just Malmont jusqu'à la fresque de Saint Didier en Velay quasiment et que la rénovation de l'ensemble des réseaux est à faire.

Monsieur SALGADO intervient sur une note d'humour, pour indiquer que la voirie est prise en charge par le Département et les trottoirs par la commune.

Madame CHABANOLLE indique que la route est très large, et que les automobilistes ont tendance à rouler vite.

Monsieur TONSON demande s'il est prévu de réduire les chaussées.

Madame CHABANOLLE confirme.

Monsieur le Président indique que c'est un projet qui a évolué avec le temps, d'où l'avenant de maîtrise d'œuvre qui suit.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la convention de groupement de commandes à passer avec la commune de Saint Didier en Velay dans le cadre des travaux de l'aménagement RD 500 – Entrée nord.

Développement Durable :
Aménagement RD 500 – Entrée nord : Avenant au
marché de maîtrise d'œuvre

Monsieur le Président propose à présent au conseil communautaire de délibérer sur l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement RD500 – Entrée nord. Il indique que l'estimatif initial des travaux Eaux Usées et Eaux pluviales était de 165 000 € HT, mais passe à 260 543 € HT, soit une hausse de 57,9%. Il considère que les Eaux Pluviales étaient jusque-là très mal gérées sur ce tronçon, il souligne qu'un bassin de rétention a été jugé utile et nécessaire. Il signale que la commune de Saint Didier en Velay a choisi d'intégrer son Plan d'Accompagnement du Projet RTE sur ces travaux.

Madame CHABANOLLE confirme et il y a donc une urgence à achever l'ensemble des travaux fin 2019.

Madame BONNEFOY demande quand cela va commencer.

Madame CHABANOLLE indique que cela débutera en septembre 2018.

Monsieur le Président précise que tout le monde a agi le plus rapidement possible.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre dans le cadre des travaux de l'aménagement RD 500 – Entrée nord.

Développement Touristique :
**Passerelle du Saut du Chien : Convention de fonds
de concours à passer avec la commune d'Aurec sur
Loire**

Dans le cadre du projet touristique de la Passerelle du Saut du Chien, Monsieur le Président informe qu'il est nécessaire de délibérer sur la convention de fonds de concours à passer avec la commune d'Aurec sur Loire. Il rappelle qu'il a été décidé en bureau pour mener à bien l'ensemble des projets touristiques que les communes concernées et la communauté de communes se partagent le reste à charge. Il précise que ce fonds de concours est basé sur un estimatif d'un montant de 229 029,00 € HT dont 21 000 € de Maitrise d'Œuvre environ. Il ajoute qu'en mettant bout à bout les subventions sollicitées auprès de l'Etat, de la Région, du Département, et de l'Europe, le taux de subvention devrait approcher les 80% et il devrait rester 22 902,90 €, selon un calcul théorique à affiner à l'issue de l'opération, de reste à charge pour Loire Semène.

Départ de Madame PACALON.

Monsieur le Président signale que la Région intervient à hauteur de 30%, le Département dans le cadre du contrat 43.11 à hauteur de 20% et l'aide LEADER est plafonnée à 30 000 €. Il espère pouvoir obtenir un financement de l'Etat dans le cadre du projet de contrat de ruralité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, approuve la convention de fonds de concours à passer avec la commune d'Aurec sur Loire dans le cadre du projet touristique de la Passerelle du Saut du Chien.

Retour de Madame PACALON

Développement Touristique :
**Passerelle Saut du Chien : Attribution du marché
de travaux:**

Toujours concernant le projet touristique de la Passerelle du Saut du Chien, Monsieur le Président propose d'attribuer le marché de travaux. Il indique que 3 offres ont été reçues, la commission d'appel d'offre qui s'est réuni le 15 mai dernier propose de retenir l'entreprise ALTITECH pour un montant de 160 244 € HT, il rappelle que le montant estimatif était de 208 000 € HT. Il signale que l'offre de cette dernière est très satisfaisante. Il propose donc de retenir l'offre de base, avec la variante n°2 correspondant au grillage galvanisé pour une meilleure intégration paysagère en lieu et place des garde-corps. Il ajoute que les élus ont décidé d'aller plus loin, suite à l'acquisition de la Tour d'Oriol par la commune d'Aurec sur Loire, il a été demandé au Bureau d'Etude de travailler sur l'équipement de cet édifice toujours dans le cadre de la compétence Tourisme, il sera donc possible d'avoir à se prononcer lors du prochain conseil communautaire sur un avenant à ce marché. Il tient à préciser que le reste à charge pour Loire Semène restera très faible et probablement en-dessous de l'estimatif initial.

Monsieur ROSIAK demande quel type de travaux est prévu à la Tour d'Oriol.

Monsieur VIAL répond qu'à ce jour, il est possible de monter mais l'accès n'est pas sécurisé, il va donc falloir prévoir quelques marches et sécuriser le périphérique.

Monsieur ROSIAK demande si cela va concerner tout le rocher.

Monsieur VIAL répond par la négative, il pense qu'il faut se limiter au niveau de la Tour, ce sera un beau belvédère naturel. Il explique que la technique se rapproche des techniques de travail pour le projet du Saut du Chien, il y a donc un intérêt à mutualiser. Il ajoute que les entreprises vont devoir travailler par hélitreuillage sur les deux chantiers. Il indique que ce projet pourrait représenter de l'ordre de 20 000 €.

Monsieur le Président rappelle que le Projet de la Tour d'Oriol est pour plus tard, et propose de délibérer sur l'attribution du marché de la passerelle du Saut du Chien.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve l'attribution du marché de travaux à l'entreprise ALTITECH selon l'offre de base et la variante n°2 pour un montant de 160 244 € HT pour le projet touristique de la Passerelle du Saut du Chien.

Développement Touristique : Animations Touristiques 2018 : Tarification

Monsieur le Président rappelle que ces dernières années des visites guidées étaient proposées sur notre territoire, par le biais de stages rémunérés. Cette année, il a été décidé d'apporter de la nouveauté. En effet, Loire Semène faisait un peu de concurrence à certaines associations qui font déjà ce genre de visite. Il indique qu'il va donc être proposé de nouvelles activités :

- Découverte de la faune et de la flore
- Randonnée découvertes des plantes comestibles
- Sortie VTT
- Stage photo

Il tient à préciser que toutes les communes seront concernées, il propose donc au conseil communautaire de bien vouloir approuver la tarification de ces animations thématiques. Il signale également qu'une animation de veillée astronomique sera proposée gratuitement. Il précise que ces tarifications ont été calculées de manière à ce que le reste à charge globale de l'opération reste le même que la saison dernière.

Monsieur ROSIAK demande les dates de ces animations.

Monsieur le Président explique qu'un programme va être établi, avec par exemple une animation sur la découverte des oiseaux en partenariat avec la Ligue Protectrice des Oiseaux le 27 juillet à Saint Victor Malescours, le cout de l'animation est estimé à 250 €, il sera donc demandé 5 € par personne, une randonnée découverte des plantes comestibles est prévue le 03 aout à La Séauve sur Semène, une participation de 5 € sera demandée,...

Monsieur VIAL pense que la randonnée sur la découverte des plantes comestibles est une bonne idée, on mange, c'est tendance végétarien !

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la tarification des animations touristiques 2018.

Travaux Voiries et Bâtiments Communautaires : Programme Voirie 2018 : Affermissement tranches optionnelles du Programme Voirie 2017

Dans le cadre du Programme Voirie 2018, Monsieur le Président rappelle que lors d'un précédent conseil communautaire, Monsieur MARCON avait déclaré qu'on allait affermir la tranche optionnelle du programme Voirie 2017. Il propose donc de bien vouloir affermir ces tranches optionnelles concernant Côte Vieille à Saint Just Malmont, pour un montant estimatif de 54 519,78 € TTC à passer avec l'entreprise PAULET ET CIE.

Monsieur MARCON fait remarquer la hausse du prix de l'enrobé, il prend pour exemple la route de Bozon, cela représentait 61 € la tonne en 2016 alors qu'aujourd'hui cela représente environ 90 €.

Monsieur le Président considère que c'est un argument supplémentaire affermir la tranche optionnelle qui nous intéresse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve l'affermissement des tranches optionnelles du Programme Voirie 2017.

CISPD :

CIPRO 43 : Adhésion et désignation d'un représentant au Conseil d'Administration

Monsieur le Président présente le Comité pour l'Insertion Professionnelle de la Haute-Loire CIPRO 43, animé par Madame TEYSSIER. Il explique que la loi NOTRE a redistribué les compétences des uns et des autres, il reste une part importante concernant l'insertion professionnelle qui incombe au Département. Il propose donc ce soir d'adhérer au CIPRO 43 pour un coût modique de 20 € et de nommer Madame CHABANOLLE en tant que représentante de Loire Semène au sein du Conseil d'Administration. Il ajoute que le principal but du CIPRO 43 est de ramener à l'emploi, les bénéficiaires du RSA, d'où l'importance de celui-ci. Il en profite pour excuser Florence Teyssier qui en aurait mieux parlé que lui.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, approuve :

- Pour l'année 2018 l'adhésion de la Communauté de Communes Loire et Semène au CIPRO 43 pour un montant de 20,00 €
- la nomination de Madame CHABANOLLE en tant que représentante de Loire Semène au sein du Conseil d'Administration-

CISPD :

Fourrière automobile : mise à la charge des propriétaires des véhicules enlevés et détruits des frais engagés par la collectivité

Dans le cadre de la fourrière automobile, Monsieur le Président propose au conseil communautaire de bien vouloir se prononcer sur la mise à la charge des propriétaires des véhicules enlevés et détruits des frais engagés par la collectivité. Il fait remarquer certains abus et ajoute que la fourrière peut être une bonne solution pour certains, afin de se débarrasser de leur véhicule. Il pense qu'il n'est pas normal que le contribuable paie pour la négligence des uns et des autres. Il rappelle la procédure actuelle, un courrier est envoyé au propriétaire du véhicule, ceux-ci œuvrent à déplacer leur véhicule. Si cela n'est pas le cas, il est emmené par la fourrière et s'il n'est pas récupéré, le véhicule peut être détruit et dans ce cas, le coût de la destruction de 220€/véhicule est à la charge de Loire Semène. Avec cette délibération, il sera alors possible de récupérer ces frais auprès des propriétaires malveillants et de les faire poursuivre. Il précise toutefois que cette procédure peut

générer une augmentation du volume d'admission en non-valeur mais dans tous les cas, Loire Semène sera plus gagnant que perdant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité approuve la mise à la charge des propriétaires des véhicules enlevés et détruits des frais engagés par la collectivité.

Compte-rendu des commissions et réunions diverses

Monsieur le Président propose à présent de faire un tour de table, en commençant par les commissions Développement Durable et CLECT.

- Développement Durable

Monsieur AULAGNIER indique que pour des raisons de calendriers et de temps les membres de la commission Développement Durable et de la CLECT se sont réunis en même temps, avec en préambule la mission de VDI dont il cite les différentes phases, il précise que cela a été présenté commune par commune. Il fait un rappel des 3 points abordés : Lotissement, travaux et réseaux mutualisés dont l'inventaire a été réalisé par VDI. Il tient à noter le caractère exceptionnel de s'être réuni en même temps. Il donne la date de la prochaine qui aura lieu le 28 mai.

- CLECT

Monsieur CHAMPAVERT revient sur le travail de la CLECT, des discussions intéressantes sont ressorties mais aussi des écarts par rapport au sujet de départ. Il espère que l'on avance suffisamment, car il reste encore pas mal de travail. Il trouve cependant que c'est assez difficile, il y a 14 personnes qui défendent toutes leur point de vue. Il annonce que la prochaine CLECT se tiendra le 29 mai, et espère que tout sera transmis à temps aux membres afin d'étudier les sujets. Il considère qu'il est assez difficile de résumer la CLECT.

Monsieur ROSIAK pense qu'il y aura des précisions à apporter et trouve que Monsieur CHAMPAVERT a beaucoup parlé pour ne rien dire.

Monsieur CHAMPAVERT confirme.

Monsieur VOCANSON trouve quant à lui que c'est un bon résumé de la CLECT.

Monsieur CHAMPAVERT déclare qu'il ne souhaite rien ajouter mais propose aux personnes présentes de compléter si besoin.

- Tourisme

Monsieur VIAL indique que les principaux sujets sont repris dans Les News de la Semène. Il évoque la visite du Président de Région dans le cadre de la labellisation de notre territoire en territoire d'excellence Pleine Nature. Il poursuit avec le travail sur les circuits VTT qui avance bien et qui fera l'objet d'une réunion avec le groupe de travail demain soir. Il explique que beaucoup de travail a été accompli sur le terrain, et que l'objectif à l'issue de la réunion du 23 mai sera d'être synchronisé avec les circuits VTT des Marches du Velay-Rochebaron. Il ajoute qu'en matière de tourisme, tout est mis en œuvre pour faire avancer les choses.

- Culture :

Monsieur COLETTI fait un point sur le 1^{er} semestre de la saison culturelle qui s'est avéré intense et riche. Il revient sur les JEMA, et sur les 15 artisans qui cette année encore ont

drainé de nombreux enfants, et de nombreuses personnes du territoire. Il rappelle également les inaugurations des bibliothèques de Saint Ferréol d'Auroure et Saint Victor Malescours, et précise que ce sont de beaux bâtiments qui ont beaucoup plu. Il évoque les animations, commentées dans les News de la Semène dans le cadre du Hip-Hop, l'atelier Light Painting, le show battle à Aurec sur Loire... Il précise qu'il reste des spectacles à venir du 14 mai au 30 juin, notamment l'initiation aux danses latines le 26 mai à Saint Victor Malescours... Il ajoute que le thème du second semestre sera présenté lors de la commission culture prévue le 19 juin.

- Famille Jeunesse – CISPD :

Madame CHABANOLLE informe le conseil communautaire que les inscriptions pour les mini-camps et les camps jeunes d'été ont débutées. Elle évoque une soirée collégien sans alcool, action menée par l'équipe du CISPD, qui s'est déroulée sur la commune de Saint Didier en Velay, des cocktails sans alcool ont été servis, celle-ci a remporté un beau succès. Elle indique qu'une rencontre autour des dangers des réseaux sociaux et d'Internet est également programmée. Elle ajoute qu'une course d'orientation est prévue le 23 mai.

- Travaux Voiries et Bâtiments communautaires

Monsieur MARCON signale que la commission Travaux Voiries et Bâtiments Communautaires se réunira prochainement. Il aborde le thème du Projet Alimentaire de Territoire porté par le Pays, dans le but de consommer de plus en plus de produits locaux, pour lequel il est référent. Il va participer à une réunion sous l'égide du Pays qui peut déboucher sur de belles initiatives.

Monsieur le Président informe de l'avancée des projets : Le Saut du Chien, l'aménagement urbain et l'accès à la zone touristique de La Séauve sur Semène... Il ajoute qu'il est nécessaire de se réunir pour définir les périmètres des uns et des autres.

Monsieur FRANÇON souhaite intervenir suite à l'Assemblée Générale du CNAS, il rappelle que depuis de nombreuses années le résultat du CNAS était positif, ce qui n'a pas été le cas en 2017. Suite à cela, il signale qu'une hausse du montant par agent est prévue de 205 € à 211 € échelonné jusqu'en 2021, ainsi que des limitations sur certaines aides comme par exemple l'âge pour les permis de conduire, l'aide au centre de loisirs. Il fait remarquer le taux retour plutôt positif de Loire Semène de 117%, lorsque la collectivité verse 100 €, 117 € revient aux agents.

Monsieur le Président remercie Monsieur FRANÇON pour ce retour.

Monsieur VOCANSON prend la parole suite à quelques échos concernant l'entreprise CHEYNET, il se dit chanceux d'avoir 2 sources présentes lors du conseil de ce soir, il s'interroge quant à l'ajustement de la masse salariale.

Monsieur le Président indique que le programme d'Investissement de travaux est en cours, et que tout est en bonne voie pour le déménagement. Il n'a pas d'information supplémentaire concernant des départs volontaires. Il explique que l'activité n'est pas forcément au rendez-vous, il y a nécessité de poursuivre le plan et d'économiser de la trésorerie.

Monsieur LARGERON confirme qu'actuellement l'entreprise est en phase de déménagement, cette partie avance, il note cependant le léger retard concernant un atelier qui doit monter d'un étage. Il précise que l'entreprise est dans le programme prévu, qu'il n'a pas d'information spécifique. Il confirme que le carnet de commande n'est pas à la hauteur des espérances, mais cela reste raisonnable. Il indique que les discussions restent constructives avec la direction.

Monsieur VOCANSON demande quand est prévue la prochaine commission Développement.

Monsieur le Président lui précise que ce sera début juillet, en adoptant un rythme bi-annuel.

La séance est levée à 20h10.

Fait à la Séauve sur Semène, le 29 mai 2018

Le Président,

Frédéric GIRODET

